

Lancement d'une consultation sur le prix de l'électricité pour l'industrie en France à horizon 2035

news tank
energies

Paris - Actualité n°296789 - Publié le 02/08/2023 à 15:00

Imprimé par Frédéric Marchand - abonné #144346 - le 15/09/2023 à 08:36

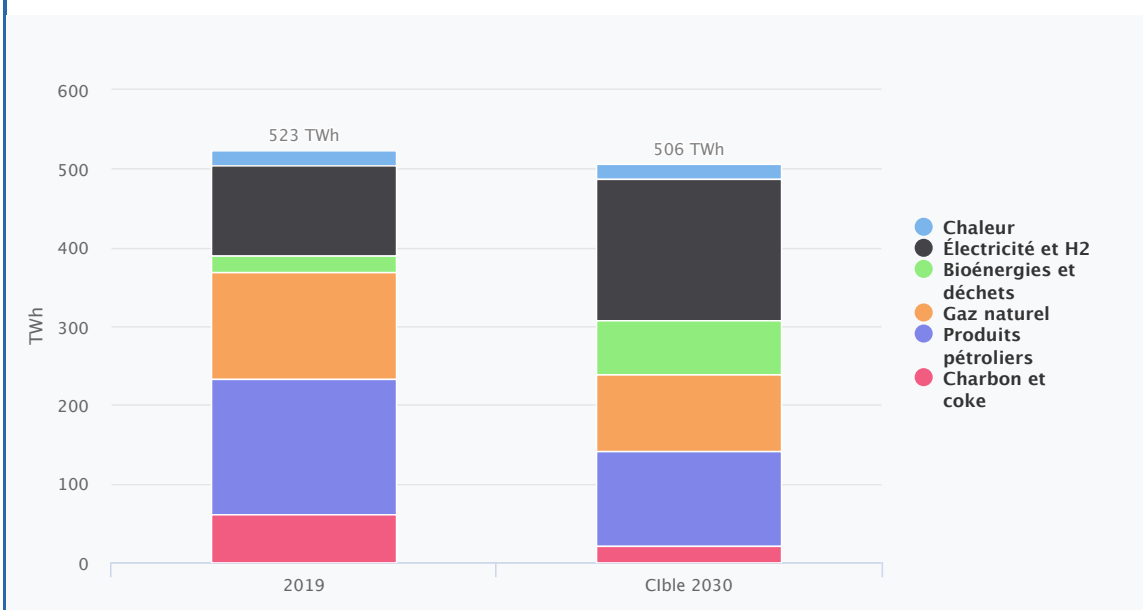
Recueillir les besoins des entreprises industrielles en termes de prix sur leur approvisionnement en électricité à l'horizon 2035, tel est l'objet de la consultation lancée par le Gouvernement, le 31/07/2023. Cette enquête s'inscrit « dans le triple contexte de crise énergétique, de décarbonation et de réforme du marché de l'électricité ».

L'ensemble des entreprises industrielles électro-intensives ou dont le coût de l'électricité représente un enjeu particulier sont invitées à répondre à cette consultation, ouverte jusqu'au 29/09/2023. Une synthèse globale sera diffusée début octobre 2023.

La consommation finale d'énergie dans l'industrie devrait passer de 523 TWh (Térawatt-heure) en 2019 à 470-507 TWh en 2030, avec une baisse de 19 TWh sur les usages énergétiques et de 35 TWh sur les usages non énergétiques et une hausse de 37 TWh en cas de réindustrialisation « forte », dont +20 TWh d'électricité et H2 (Hydrogène) à sécuriser d'ici 2030.



Évolution attendue d'ici 2030 de la consommation d'énergie finale dans l'industrie



Source(s) : Données DGE, modélisation provisoire SNBC, calculs SGPE

Parlement européen : adoption d'un compromis sur la réforme du marché de l'électricité

- La réforme du marché européen de l'électricité obtient le soutien des députés européens de la commission ITRE (Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie) qui votent le compromis négocié avec le rapporteur Nicolás González Casares (S&D (Socialists & Democrats, Alliance progressiste des socialistes et démocrates), ES), les groupes PPE (Parti populaire européen), Renew et les Verts / ALE (Alliance libre européenne) (55 voix pour, 15 voix contre et 2 abstentions), le 19/07/2023.
- Renforcement de la protection des consommateurs contre les prix volatiles ; mise en place de contrats spéciaux et de contrats d'achat à long terme pour encourager les investissements dans l'énergie ; renforcement de la protection afin d'empêcher les ménages vulnérables de se faire couper l'électricité, tels sont les principaux points sur lesquels portent les amendements adoptés par les députés européens de la commission ITRE.